ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique et reglementation: Provence-Alpes-Cote d'Azur

Question écrite n° 30522

Texte de la question

Reponse. - L'attention de Mme le ministre delegue charge de la sante et de la famille a ete appelee sur differents problemes relatifs a l'interruption volontaire de grossesse dans la region Provence-Alpes-Cote d'Azur ou le taux d'IVG serait superieur a la moyenne nationale avec un fort pourcentage de jeunes femmes etrangeres. Effectivement cette region compte une forte population d'immigres ce qui explique que les jeunes femmes maghrebines viennent interrompre leur grossesse dans les hopitaux marseillais. Mme le ministre informe l'honorable parlementaire que cette region declare 14 029 IVG pour l'annee 1986, ce qui la place en 3e position sur le plan national apres les regions d'Ile-de-France et Rhone-Alpes. Afin de rendre moins traumatisant l'acte medical d'avortement, des techniques legeres d'IVG sont pratiquees apres anesthesie locale ce qui reduit le temps d'hospitalisation a quelques heures et entraine un cout moindre pour la collectivite. Pour les methodes contraceptives un effort particulier d'information a ete fait en region Provence-Alpes-Cote d'Azur. Elle se place en premiere position apres l'Ile-de-France avec quatre-vingt-dix-neuf centres de planification familiale. Des mesures ont ete prises pour qu'une information de qualite soit diffusee : information collective, renforcement de la formation des specialistes de l'education a la vie. Les Maghrebines sejournant en France de facon legale sont prises en charge soit comme ayants droit par la securite sociale, soit comme beneficiaires de l'aide medicale gratuite. Le cout de l'interruption volontaire de grossesse s'est eleve en 1985 sur le plan national a 146,6 millions de francs.

Texte de la réponse

Reponse. - L'attention de Mme le ministre delegue charge de la sante et de la famille a ete appelee sur differents problemes relatifs a l'interruption volontaire de grossesse dans la region Provence-Alpes-Cote d'Azur ou le taux d'IVG serait superieur a la moyenne nationale avec un fort pourcentage de jeunes femmes etrangeres. Effectivement cette region compte une forte population d'immigres ce qui explique que les jeunes femmes maghrebines viennent interrompre leur grossesse dans les hopitaux marseillais. Mme le ministre informe l'honorable parlementaire que cette region declare 14 029 IVG pour l'annee 1986, ce qui la place en 3e position sur le plan national apres les regions d'Ile-de-France et Rhone-Alpes. Afin de rendre moins traumatisant l'acte medical d'avortement, des techniques legeres d'IVG sont pratiquees apres anesthesie locale ce qui reduit le temps d'hospitalisation a quelques heures et entraine un cout moindre pour la collectivite. Pour les methodes contraceptives un effort particulier d'information a ete fait en region Provence-Alpes-Cote d'Azur. Elle se place en premiere position apres l'Ile-de-France avec quatre-vingt-dix-neuf centres de planification familiale. Des mesures ont ete prises pour qu'une information de qualite soit diffusee : information collective, renforcement de la formation des specialistes de l'education a la vie. Les Maghrebines sejournant en France de facon legale sont prises en charge soit comme ayants droit par la securite sociale, soit comme beneficiaires de l'aide medicale gratuite. Le cout de l'interruption volontaire de grossesse s'est eleve en 1985 sur le plan national a 146,6 millions de francs.

Données clés

Auteur : M. Blum Roland
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 30522
Rubrique : Avortement
Ministère interrogé : santé et famille
Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 septembre 1987, page 5353
Réponse publiée le : 22 février 1988, page 825